



GESTION DES DÉCHETS SOLIDES - TRAITEMENT
RÉGION SUD EST

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président de l'Association
« Défendons Piccourenc »
65 chemin des Maures et des Adrets
06530 PEYMEINADE

A l'attention de M PIOT

Cagnes sur mer le 18/08/2010

N/réf : 21810/IRMP
V/réf : courrier du 30 juillet 2010
Objet : Réunion de la Commission local d'information et de Surveillance
Pour l'activité traitement déchets verts et drêches

Monsieur,

En vue de la prochaine réunion de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'activité de traitement de déchets verts et drêches de parfumerie exercée à Peymeinade et suite au courrier du 30 juillet 2010, nous vous faisons parvenir le dossier d'information conformément aux dispositions du décret 93-1410 du 29 décembre 1993.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

M RLAZI

Responsable plateforme Peymeinade

**PLATEFORME DE COMPOSTAGE
PEYMEINADE (06)**



CLIS septembre 2010

Dossier d'information

Sommaire

I. Exploitant.....	1
II. Localisation du site	1
III. Tonnages réceptionnés et évacués.....	2
<i>III.1 Tonnages réceptionnés sur la Plateforme</i>	<i>2</i>
<i>III.2 Tonnages évacués.....</i>	<i>3</i>
<i>III.3 Flux de véhicules</i>	<i>5</i>
IV. Modalités d'exploitation	6
<i>IV.1 Horaires du site.....</i>	<i>6</i>
<i>IV.2 Synoptique de fonctionnement</i>	<i>6</i>
V. Impacts sur le milieu environnant	7

I. EXPLOITANT

RAISON SOCIALE	VALSUD
FORME JURIDIQUE	S.A.S. au capital de 1 647 000 euros
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	1 Avenue du Val Fleury BP 30157 06803 Cagnes sur Mer cedex
N° SIRET	410 299 721 00 135
CODE APE	3821 Z
ADRESSE DE L'INSTALLATION	Vallon de la Frayère Chemin des Maures Lieu dit Picourenq 06 530 Peymeinade
N° DE TELEPHONE	04 93 66 14 78
N° DE FAX	04 93 66 14 78

II. LOCALISATION DU SITE

La plateforme de compostage se situe dans le vallon de la Frayère sur la commune de Peymeinade au lieu dit « Le Gabre », à 1.5 km au Sud Est du centre. A 200 mètres du site, se trouve la station d'épuration de Picourenq.



Figure 1. Vue aérienne du site de Peymeinade

L'accès au site se fait depuis le chemin des Maures et des Adrets qui rejoint le chemin de la rayère desservant la station d'épuration communale. La superficie totale du site actuelle est égale à 6232m². Les coordonnées du site sont les suivantes :

- ✓ Latitude : 43°38'N
- ✓ Longitude : 6°53'E
- ✓ Altitude moyenne : 95 mètres.

III. TONNAGES RECEPTIONNES ET EVACUES

III.1 Tonnages réceptionnés sur la Plateforme

	Drèches Solvantées	Drèches Non Solvantées	Total drèches	Déchets Verts	Total Entrées
Janvier	37,36	26,24	63,6	1703,54	1767,14
Février	31,52	56,66	88,18	2281,56	2369,74
Mars	29,96	18,12	48,08	2229,58	2277,66
Avril	43,94	48,26	92,2	2470,66	2562,86
Mai	32,56	51,14	83,7	2242,42	2326,12
Juin	30,88	36,62	67,5	3023,73	3091,23
Juillet	46,04	107,52	153,56	2298,94	2452,5
Août	18,43	35,6	54,03	1661,38	1715,41
Septembre	38,85	63,61	102,46	1923,28	2025,74
Octobre	42,99	69,81	112,8	2326,4	2439,2
Novembre	24,64	60,36	85	1904,55	1989,55
Décembre	43,14	49,1	92,24	1594,91	1687,15
Total	420,31	623,04	1043,35	25660,95	26704,30

Tableau 1: Tonnages réceptionnés en 2008

	Drèches Solvantées	Drèches Non Solvantées	Total drèches	Déchets Verts	Total Entrées
Janvier	31.08	35.30	66.38	1179.02	1245.40
Février	60.72	86.88	147.60	1152.55	1300.15
Mars	88.21	14.40	102.61	1443.92	1546.53
Avril	70.30	9.36	79.66	1373.00	1452.66
Mai	71.32	2.08	73.40	1229.88	1303.28
Juin	58.24	3.70	61.94	1415.90	1477.84
Juillet	41.86	6.38	48.24	1776.49	1824.73
Août				1465.38	1465.38
Septembre				2618.00	2618.00
Octobre				2917.52	2917.52
Novembre				2400.82	2400.82
Décembre				1697.64	1697.64
Total	421.73	158.10	579.83	20670.12	21249.95

Tableau 2: Tonnages réceptionnés en 2009

	Drèches Solvantées	Drèches Non Solvantées	Total drèches	Déchets Verts	Total Entrées
Janvier				1318	1318
Février				1346	1346
Mars				2497	2497
Avril				2463	2463
Mai				1865	1865
Juin				1806	1806
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					
Total				11294.0	11294.0

Tableau 3: Tonnages réceptionnés au 1er semestre 2010

III.2 Tonnages évacués

	Compost vert	Compost déclassé	Refus d'affinage en recouvrement d'ISDND	Végétaux broyés fins domaines viticoles	Végétaux broyés pour compostage externe		TOTAL
					Valsud Signes	Autres Veolia	
Janvier	42,21	91,26		265,72	0	347,66	
Février	18,06	164,82		759,6	559,38	387,74	
Mars	63,52	188,3		1761,54		91,96	
Avril	44,86	261,71	0	1188,94	43,46	0	
Mai	28,1	164,5		191,34	1343,24	0	
Juin	13,84	83,48		241,04	593,72	1622,96	
Juillet	7,9	146,96	20,22	202,2	94,88	987,81	
Août	7,17	174,62	56,7	143,59		570,05	
Septembre	6,95	145,74		28,54	177,98	1217,46	
Octobre	15,53	242,57	0	99,85	321,7	628,51	
Novembre	9,48	126,45		94,72	1280,82	359,12	
Décembre	20,76	72,08			595,48	569,94	
TOTAL	278,38	1862,49	76,92	4977,08	5010,66	6783,21	18988,74

Tableau 4: Tonnages évacués au cours de l'année 2008

	Compost vert	Compost déclassé	Refus d'affinage en recouvrement d'ISDND	Végétaux broyés fins domaines viticoles	Végétaux broyés pour compostage externe		TOTAL
					Valsud Signes	Autres Veolia	
Janvier	27.54	86.24	73.10		458.56	562.26	
Février	57.88	136.57	35.40	127.20	136.24	490.08	
Mars	61.70	111.45		222.75	125.22	660.84	
Avril	107.32	159.32		826.48	520.97	395.06	
Mai	68.43	145.16		433.66	813.04	71.24	
Juin	19.26	76.04		232.56	886.78	376.24	
Juillet	7.02	172.44		156.18	129.04	680.56	
Août	11.92			201.7	404.42	1200.24	
Septembre	32.26	23.22		75.54	273.38	983.90	
Octobre	14.50		1123.64		383.14	912.60	
Novembre	17.92		273.02	24.38	704.00	587.20	
Décembre	14.99		538.96		182.26	1777.34	
TOTAL	440.74	910.44	2044.16	2300.53	5017.05	8697.56	19410.48

Tableau 5: Tonnages évacués au cours de l'année 2009

Les drèches :

Les apports de drèches ont été stoppés en milieu d'année 2009. Aucun tonnage de drèche n'a été réceptionné en 2010 sur la plateforme.

L'Arrêté Préfectoral d'Exploitation n° 11916 du 20 juin 2000 impose des quantités maximales d'apport pour chaque type de drèches :

- Drèches de Parfumerie extraction à la vapeur d'eau : 1500 t/an,
- Drèches de Parfumerie extraction solvants : 1500 t/an,

Ces prescriptions ont donc été respectées.

Les végétaux :

L'Arrêté Préfectoral d'Exploitation n° 11916 du 20 juin 2000 impose des volumes de stockage sur les aires de réception, traitement et stockage de produit fini.

Afin de s'adapter à cette augmentation de tonnage deux actions ont été menées :

- Commercialisation de végétaux broyés dans les domaines viticoles varois. Cet amendement organique est classé dans la catégorie 6 dénommée « Matières Végétales » de la norme NF U-44051 d'avril 2006 relative aux dénominations, spécifications et marquage des amendements organiques.
- Transfert de végétaux broyés vers d'autres plateformes de compostage de végétaux ou de co-compostage de végétaux et boues d'épuration en tant que structurant.

7716 tonnes ont été compostées sur site dont 579 de drèches de parfumeries et 6673 de végétaux. Ceci a permis de produire et commercialiser aux professionnels de l'aménagement paysager 440 tonnes de compost conforme à la catégorie 4 de la norme NF U 44-051 dénommée « Compost Vert ». Le compost obtenu à partir d'un mélange de drèches et végétaux a été dirigé vers l'ISDND la Glacière en raison de sa non-conformité vis-à-vis de la norme NFU 44-051.

Cette production de compost induit une production de refus d'affinage, ces matières non compostées car trop lentement biodégradables ont été évacuées en temps que matériaux de recouvrement sur l'ISDND La Glacière.

Les livraisons de broyat de végétaux vers les vignobles on été de 2300 tonnes en 2009.

13714 tonnes de broyat de végétaux ont été transférées vers d'autres plateformes de compostage, 5017 sur le site VEOLIA PROPLETE VALSUD de Signes, les 8697 autres Tonnes principalement sur le site VEOLIA PROPLETE SEDE de Tarascon.

III.3 Flux de véhicules

Le tableau ci après présente la moyenne journalière des apports de gros transporteurs du 04/01/2010 au 01/06/2010 sur le site de Peymeinade.

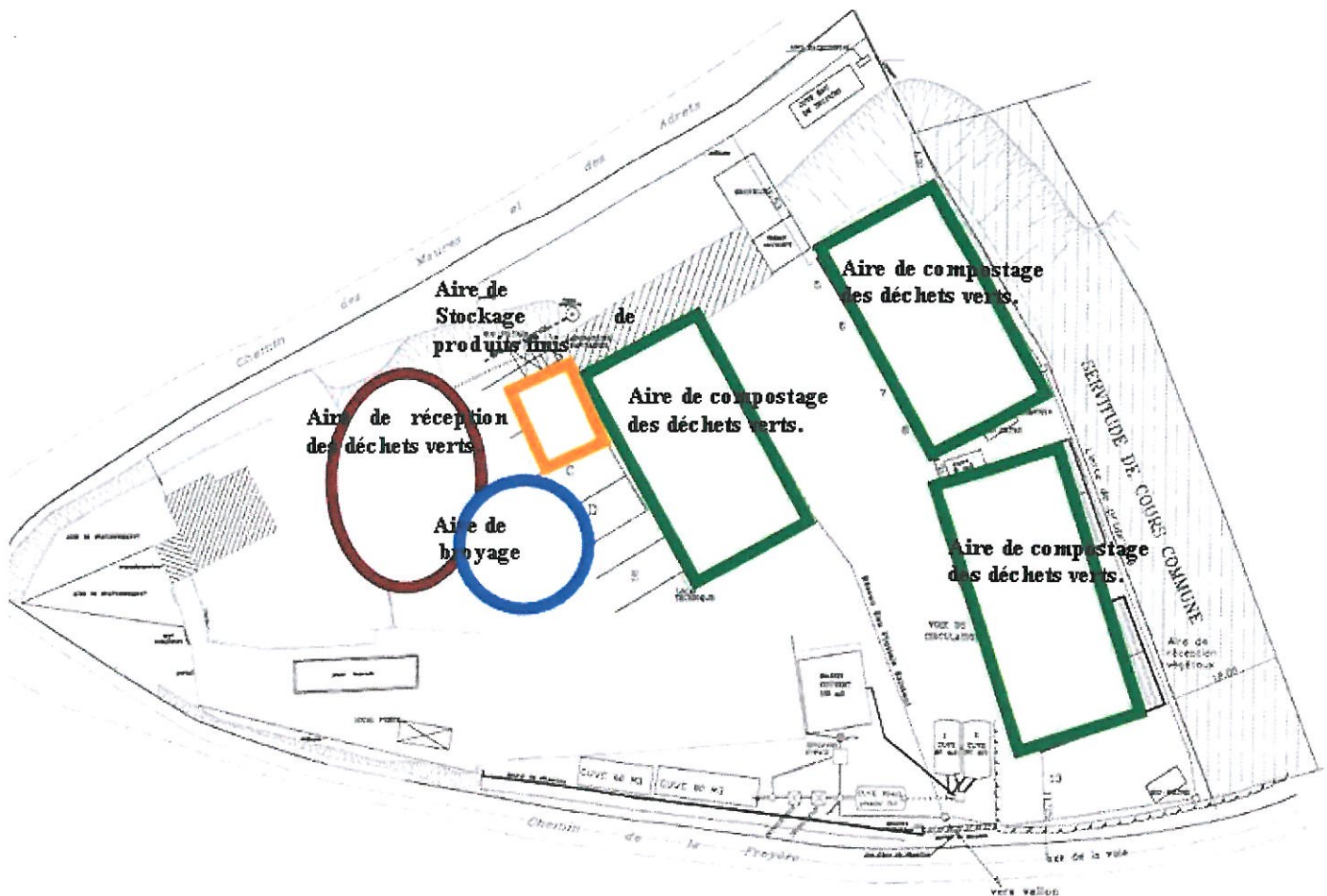
Marchés	Provenance	Moyenne de passage journalier	Type de véhicule
UNIVALOM	le Cannet	0,79	semi-remorque
	Antibes	0,19	semi-remorque
	Vallauris	0,06	semi-remorque
	Mougins	3,11	ampli-roll
	Valbonne	1,12	ampli-roll
	Mandelieu	1,17	B.O.M
SIVADES	quai de Cannes	0,81	semi-remorque
	Auribeau	0,96	ampli-roll
	Grasse	1,01	ampli-roll
	Mouans Sartoux	0,52	ampli-roll
	Pegomas	0,38	ampli-roll
	Peymeinade	1,07	ampli-roll
	St Cezaire	0,35	ampli-roll
	St Vallier	0,58	ampli-roll
SEA	chantiers ponctuels 06	0,26	ampli-roll
VALSUD	Signes apport compost	0,18	semi-remorque
TOTAL		12.56	

IV. MODALITES D'EXPLOITATION

IV.1 Horaires du site

Les Horaires d'ouverture du site ont été modifiées. Le site est actuellement ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h – 13h à 16h.

IV.2 Synoptique de fonctionnement



L'aire de broyage est placée à l'ouest du site, tout comme l'aire de réception des déchets verts. Les box de compostage sont couverts ou bâchés afin de limiter les émissions d'odeurs.

V. IMPACTS SUR LE MILIEU ENVIRONNANT

Afin de limiter **les odeurs** pouvant se dégager lors de la fermentation :

- Les andains sont toujours recouverts par les bâches Toptex® conçues spécialement,
- Depuis 2010, aucun apport de drèches n'a été effectué.

Concernant la gestion des **eaux** le bassin des eaux de process et celui des eaux de ruissèlement internes sont pompés régulièrement, il n'y a pas de rejet dans le milieu naturel.

Concernant le **risque incendie** :

- Les RIA et les extincteurs sont contrôlés et rechargés au printemps.
- Les abords du site sont débroussaillés chaque année avant l'été.
- Renouvellement annuel des protocoles de sécurité pour les chargements et déchargements, établissement d'un plan de prévention, permis de feu pour toute intervention d'entreprises extérieures sur le site.
- Formation du personnel : maniement des extincteurs, habilitation électrique, sauveteur et secouriste du travail.

Afin d'améliorer l'**impact visuel** du site :

- Les produits d'entretien des machines ainsi que la cuve à fuel sont stockés dans le hangar sous rétention et sont protégés de tout vandalisme par une grille.
- Les façades externes du hangar ont été nettoyées.

Un tuteur sécurité sur le site de Peymeinade a été formé et est suivi par l'équipe Prévention Hygiène et Sécurité de la Direction Régionale VEOLIA PROPRETE SUD-EST.